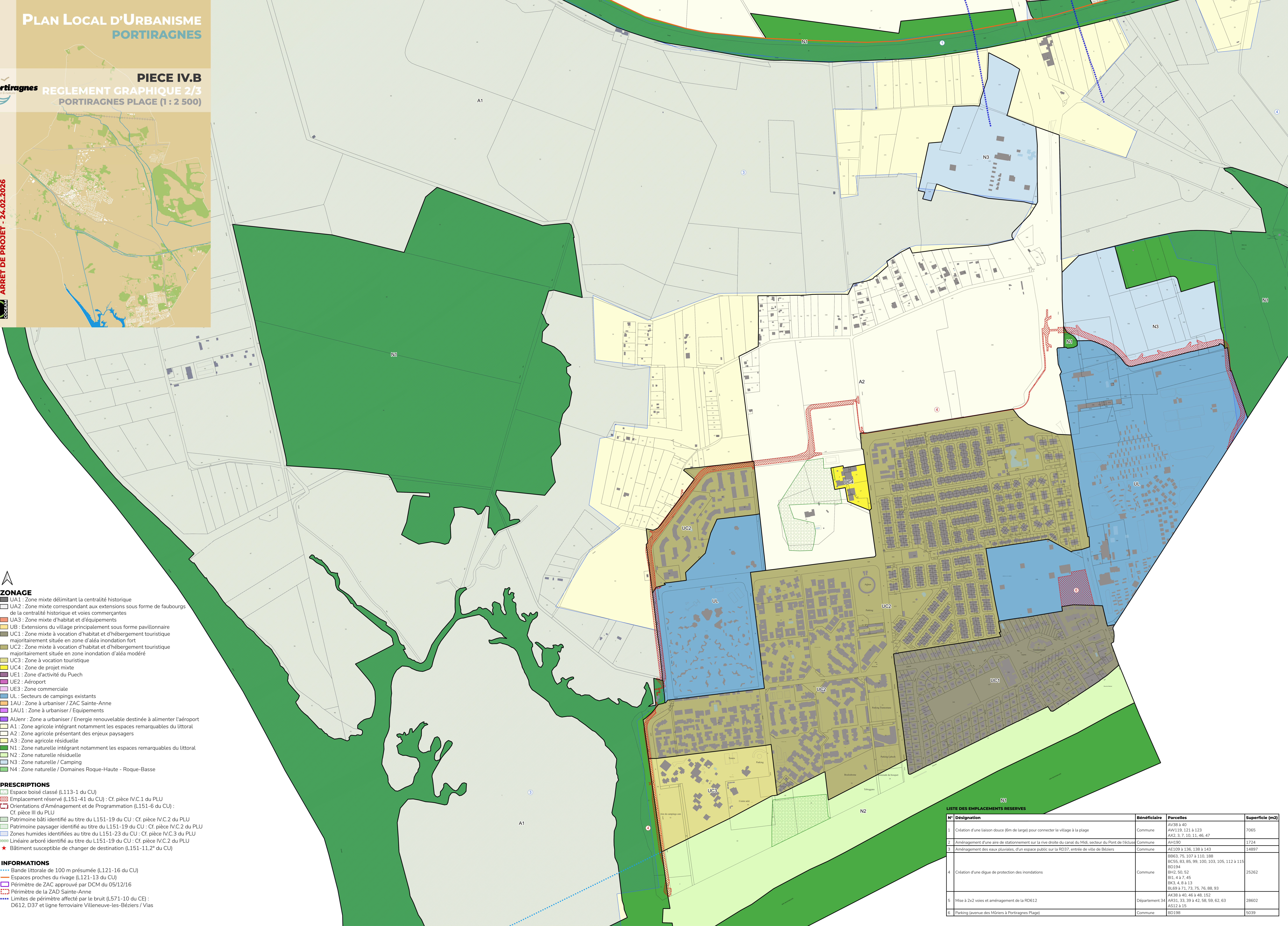




PIECE IV.B

REGLEMENT GRAPHIQUE 2/3  
PORTIRAGNES PLAGE (1 : 2 500)

REVISION  
ARRÊT DE PROJET - 24.02.2026



ZONAGE

- UA1 : Zone mixte délimitant la centralité historique
- UA2 : Zone mixte correspondant aux extensions sous forme de faubourgs de la centralité historique et voies commerçantes
- UA3 : Zone mixte d'habitat et d'équipements
- UB : Extensions du village principalement sous forme pavillonnaire
- UC1 : Zone mixte à vocation d'habitat et d'hébergement touristique majoritairement située en zone d'aléa inondation fort
- UC2 : Zone mixte à vocation d'habitat et d'hébergement touristique majoritairement située en zone inondation d'aléa modéré
- UC3 : Zone à vocation touristique
- UC4 : Zone de projet mixte
- UE1 : Zone d'activité du Puech
- UE2 : Aéroport
- UE3 : Zone commerciale
- UL : Secteurs de campings existants
- 1AU : Zone à urbaniser / ZAC Sainte-Anne
- 1AU1 : Zone à urbaniser / Equipements
- AUenr : Zone a urbaniser / Energie renouvelable destinée à alimenter l'aéroport
- A1 : Zone agricole intégrant notamment les espaces remarquables du littoral
- A2 : Zone agricole présentant des enjeux paysagers
- A3 : Zone agricole résiduelle
- N1 : Zone naturelle intégrant notamment les espaces remarquables du littoral
- N2 : Zone naturelle résiduelle
- N3 : Zone naturelle / Camping
- N4 : Zone naturelle / Domaines Roque-Haute - Roque-Basse

PRESCRIPTIONS

- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Cf. pièce IVC.1 du PLU
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (L151-6 du CU) : Cf. pièce III du PLU
- Patrimoine bâti identifié au titre du L151-19 du CU : Cf. pièce IVC.2 du PLU
- Patrimoine paysager identifié au titre du L151-19 du CU : Cf. pièce IVC.2 du PLU
- Zones humides identifiées au titre du L151-23 du CU : Cf. pièce IVC.3 du PLU
- Linéaire arboré identifié au titre du L151-19 du CU : Cf. pièce IVC.2 du PLU
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11,2° du CU)

INFORMATIONS

- Bande littorale de 100 m présumée (L121-16 du CU)
- Espaces proches du rivage (L121-13 du CU)
- Périmètre de ZAC approuvé par DCM du 05/12/16
- Périmètre de la ZAD Sainte-Anne
- Limites de périmètre affecté par le bruit (L571-10 du CE) : D612, D37 et ligne ferroviaire Villeneuve-les-Béziers / Vias

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

| N° | Désignation                                                                                              | Bénéficiaire   | Parcelles                                                                                                                                                           | Superficie (m2) |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 1  | Création d'une liaison douce (6m de large) pour connecter le village à la plage                          | Commune        | AV38 à 40<br>AW119, 121 à 123<br>AX2, 3, 7, 10, 11, 46, 47                                                                                                          | 7065            |
| 2  | Aménagement d'une aire de stationnement sur la rive droite du canal du Midi, secteur du Port de l'Écluse | Commune        | AV190                                                                                                                                                               | 1724            |
| 3  | Aménagement des eaux pluviales, d'un espace public sur la RD37, entrée de ville de Béziers               | Commune        | AE109 à 136, 139 à 143                                                                                                                                              | 14897           |
| 4  | Création d'une digue de protection des inondations                                                       | Commune        | B663, 76, 107 à 110, 188<br>BC56, 63, 85, 99, 100, 103, 105, 112 à 115<br>BD194<br>BH2, 50, 52<br>BI1, 4 à 7, 45<br>BK3, 4, 6 à 13<br>BL69 à 71, 73, 75, 76, 88, 93 | 25262           |
| 5  | Mise à 2x2 voies et aménagement de la RD612                                                              | Département 34 | AK38 à 40, 46 à 48, 152<br>AR31, 33, 39 à 42, 58, 59, 62, 63<br>AS12 à 15                                                                                           | 28602           |
| 6  | Parking (avenue des Mûriers à Portiragnes Plage)                                                         | Commune        | BD198                                                                                                                                                               | 5039            |